



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

L'inscription d'un enfant à la garderie municipale engage lui-même comme sa famille

- ☞ Une tenue correcte et décente est demandée.
- ☞ Les enfants accueillis doivent être propres et en bonne santé.
- ☞ Laisser les toilettes propres.
- ☞ Les enfants doivent se laver les mains après chaque passage aux toilettes.
- ☞ Utiliser le papier toilette nécessaire sans le gaspiller.
- ☞ Garder la salle de garderie et la cour propres, ne rien jeter par terre, utiliser les poubelles.
- ☞ Toute maladie contagieuse sera déclarée à la Mairie et l'enfant ne sera admis que muni d'un certificat médical attestant la guérison.
- ☞ Lorsqu'un enfant a un accident ou un malaise, les familles sont averties au plus tôt et invitées à venir le chercher. En cas d'urgence, le personnel appelle le SAMU, un médecin ou les pompiers.
- ☞ Les cas d'allergies doivent être impérativement signalés à la Mairie lors de l'inscription avec remise d'un certificat médical.
- ☞ Il est interdit d'apporter tout objet dangereux ou susceptibles de porter atteinte à la sécurité des autres.
- ☞ De même, tout objet de valeur sera laissé à la maison : la Mairie ne pourra être tenue pour responsable de sa disparition ou de sa dégradation.
- ☞ Tout insigne politique ou religieux voyant est interdit pour préserver la laïcité.
- ☞ Aucun propos raciste ne sera toléré.
- ☞ En cas d'agression verbale ou physique à l'égard d'un autre enfant ou d'un adulte, c'est la commission « Vie Scolaire » qui étudiera toute forme de sanction en présence de l'enfant et de ses parents. (L'exclusion temporaire ou définitive pourra être prononcée).
- ☞ Toute dégradation volontaire sera sévèrement punie : la famille sera tenue à la réparation matérielle du préjudice subi.
- ☞ Les enfants se doivent de témoigner d'une attitude tolérante et respectueuse à l'égard des personnes adultes et de leurs camarades.

FONCTIONNEMENT DE LA GARDERIE

La garderie fonctionne tous les jours de classe de 7h30 à 8h45 et de 16h45 à 18h30.

Il est rappelé aux parents utilisant le service de respecter IMPERATIVEMENT les horaires de début et de fin de garderie : 7h30 précise le matin et 18h30 précise le soir.

En cas de non respect de ces horaires, les familles concernées seront convoquées en Mairie et feront l'objet d'une sanction.

Les enfants de l'Ecole Maternelle seront amenés et récupérés à l'Ecole Maternelle – rue Defrada et ceux de l'Ecole Élémentaire Saint-Exupéry seront amenés et récupérés en salle de garderie – route de Lyon (ancienne Mairie).

Sur décharge écrite des parents, (sur le formulaire d'inscription), les enfants de l'Ecole Élémentaire Saint-Exupéry pourront partir seuls à 18h30.

RESERVATION OU ANNULATION POUR L'ECOLE MATERNELLE & L'ECOLE ELEMENTAIRE SAINT-EXUPERY

La réservation ou l'annulation se fait en Mairie, en se rendant à l'accueil aux heures d'ouvertures du secrétariat.

Aucune réservation, modification ou annulation sera prise en compte si elle est faite par téléphone, mail ou fax.

2 formules

Si votre (vos) enfant(s) viennent régulièrement à la garderie, vous pouvez réserver à votre convenance sur le mois, de vacances à vacances, etc.

Vous connaissez vos dates donc vous réservez :

dans ce cas là, un planning vous est remis. La réservation devient ferme et définitive sauf en cas exceptionnel de maladie justifiée par certificat médical, de sortie scolaire annoncée tardivement ou grève (voir § « ATTENTION » ci-dessous).

Si votre enfant ne vient pas régulièrement, vous pouvez acheter par avance des tickets de réservation dans la limite de 10 tickets. Dans ce cas là, vous pouvez confirmer la réservation selon les conditions du § «CONFIRMATION» ci-dessous.

CONFIRMATION DES RESERVATIONS OU ANNULATIONS :
(dans la mesure où vous avez des crédits garderie).

Garderie du lundi matin ou soir ou matin et soir → confirmation le vendredi avant 12 h
Garderie du mardi matin ou soir ou matin et soir → confirmation le lundi avant 12 h
Garderie du jeudi matin ou soir ou matin et soir → confirmation le mercredi avant 12 h
Garderie du vendredi matin ou soir ou matin et soir → confirmation le jeudi avant 12 h

ATTENTION

Grèves, absences des enseignants... :

La garderie scolaire est indépendante du fonctionnement des établissements. Si la vie scolaire affecte la présence des enfants en garderie, il appartient aux parents de le signaler.

L'annulation devient ferme et définitive en Mairie, en se rendant à l'accueil aux heures d'ouvertures du secrétariat) ou en déposant un courrier dans la boîte aux lettres avant 12h.

Mêmes conditions que § « CONFIRMATION » ci-dessus.

ATTENTION

PLUS AUCUN CREDIT NE SERA REPORTE SUR L'ANNE SCOLAIRE SUIVANTE
EN CAS DE DEBIT C'EST LE TARIF DE L'ANNEE SUIVANTE QUI SERA APPLIQUE

SERVICE MINIMUM

Conformément à la loi n° 2008-790 du 20 août 2008, en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2008, en cas de grève des enseignants à hauteur de $\geq 25\%$, le service minimum est mis en place au sein des Écoles Maternelle et/ou Élémentaire Saint-Exupéry.

Si aucun enseignant de Maternelle et/ou Élémentaire Saint-Exupéry n'est gréviste, le fonctionnement se fera normalement.

Si le service minimum est imposé par l'Inspection Académique :

Le panneau lumineux, des affiches aux écoles, à l'arrêt de bus au Rivier, en garderie vous informent dès le premier avis.

S'agissant d'un SERVICE MINIMUM, basé sur le volontariat et dans un souci d'organisation, nous vous remercions, dans la mesure de vos possibilités, de garder votre (vos) enfant(s).

Pour nous aider au mieux dans l'organisation de l'accueil de vos enfants (enseignant gréviste ou non), nous vous prions de bien vouloir prendre tous les renseignements nécessaires auprès du secrétariat de Mairie au plus tôt.

ABSENCE dite de « dernière minute »

L'annulation devient ferme et définitive en Mairie en déposant un courrier dans la boîte aux lettres avant 9h ou en vous rendant à l'accueil dès 9h.

INFORMATION

Dans un souci d'organisation et de sécurité, les enfants inscrits en garderie le soir ne pourront plus être récupérés directement à la sortie de l'école mais seulement après leur arrivée en salle de garderie.

Et seuls les enfants sortant de l'école et étant inscrits sur les listes du soir, pourront être acceptés et pris en charge par le personnel de garderie.

En cas d'imprévu (retard, autre personne qui vient chercher votre enfant,...) avertissez le personnel de garderie au 04.76.67.42.79.

Pour le respect du rythme de l'enfant et son équilibre, il est conseillé de ne pas le laisser plus de 10h00 consécutives en collectivité.